



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2002-MC-0805

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 426650

DOSSIER N° : 11048

Objet : Agrium Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 7 mars 2002;
vu les articles 11, 14 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu la partie 2 de la norme canadienne 44-101;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef de service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 14 mars 2002 de Agrium Inc. concernant le placement de 12 544 000 actions ordinaires au prix de 9,85 \$ US l'action.

Le visa prend effet le 14 mars 2002.

Le chef de service du financement des
sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

MR/lb